

Depuis la fin des années 70, les secteurs des télécommunications, des ordinateurs et de l'information ont été choisis par la Commission européenne et les États membres comme des secteurs essentiels pour assurer la restructuration de leur économie nationale et leur compétitivité à l'échelle internationale. Ces secteurs étaient également perçus comme une source d'importante croissance économique interne pour les années 90. Dans leur analyse, les européens ont reconnu qu'ils faisaient face à deux obstacles principaux. Premièrement, dans le secteur des télécommunications, les régimes étatisés de PTT fonctionnaient comme des monopoles d'Etat traditionnels et l'on s'attendait, pour cette raison, à ce qu'ils répondent à de nombreux objectifs politiques, sociaux et économiques, y compris aux politiques nationales relatives aux marchés publics, à l'interfinancement des services postaux et aux politiques générales d'emploi. Deuxièmement, il ne semblait pas y avoir dans les secteurs en développement des ordinateurs et de l'information d'entreprises européennes capables de concurrencer des multinationales américaines ou japonaises comme IBM ou Fujitsu. En outre, la stabilité à long terme des fabricants européens de matériel électronique était discutable. Le concept de l'Europe de 1992 et les politiques que l'on met en place dans les secteurs des télécommunications et de l'information sont destinés à répondre à ces défis et sont sans précédent.

Stratégies de réorganisation des marchés européens pour les technologies des télécommunications et de l'information

La Communauté européenne applique deux stratégies générales en vue de rendre le secteur des télécommunications compétitif à l'intérieur de l'Europe et, par conséquent, à l'échelle internationale. Le premier pilier de ces stratégies est un processus progressif de réglementation au moyen de directives, de règlements, de recommandations et de propositions émises par la Commission européenne qui modifieront les situations nationales et la conjoncture paneuropéenne. Ce processus est exposé dans le livre vert de la Commission européenne, divulgué le 30 juin 1987, qui traite, de manière considérable, du développement du marché commun des services et du matériel de télécommunications.

Le deuxième pilier est un important programme de soutien scientifique et technique (S-T) axé sur les secteurs industriels stratégiques. Le budget de la Commission européenne pour le cycle quinquennal actuel du programme cadre S-T se chiffre à 5,4 milliards d'ÉCUs (environ 7,5 milliards de dollars canadiens). Comme il s'agit d'un programme à frais partagés, les dépenses réunies des gouvernements et de l'industrie s'élèveraient à 15 milliards de dollars (3 milliards par année). De plus, il y a des dépenses nationales connexes de R-D au niveau national qui, dans certains pays, dont l'Allemagne, peuvent être huit ou neuf fois supérieures à la contribution que ce pays verse au budget S-T de la Commission européenne.

Les industries de la technologie des télécommunications et de l'information (microélectronique, ordinateurs, etc.) rendent compte de 42 p. 100 des dépenses totales de R-D de la Commission européenne. Cette proportion est, de loin, la plus importante et représente près du double des dépenses consacrées au secteur suivant, celui de l'énergie, qui comprennent des fonds pour le développement de l'énergie nucléaire. Par contraste, le Canada attribue à ces deux secteurs moins de 10 p. 100 des dépenses fédérales dans le domaine de la R-D.

Calendrier de la Communauté européenne en matière de réglementation des télécommunications

Les objectifs de la Communauté européenne pour 1992, exprimés dans les directives, les règlements et les recommandations de la Commission européenne, sont les suivants :

- I. en matière de terminaux répondant à des normes communes, l'ouverture progressive et complète du marché à la concurrence;